

Différences entre la sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès et l'euthanasie

Six caractéristiques différencient la sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès de l'euthanasie : **l'intention, le moyen pour atteindre le résultat, la procédure, le résultat, la temporalité et la législation**

| | Sédation profonde et continue maintenue jusqu'au décès | Euthanasie |
|-------------|--|---|
| Intention | Soulager une souffrance réfractaire | Répondre à la demande de mort du patient |
| Moyen | Altérer la conscience profondément | Provoquer la mort |
| Procédure | Utilisation d'un médicament sédatif avec des doses adaptées pour obtenir une sédation profonde | Utilisation d'un médicament à dose létale |
| Résultat | Sédation profonde poursuivie jusqu'au décès dû à l'évolution naturelle de la maladie | Mort immédiate du patient |
| Temporalité | La mort survient dans un délai qui ne peut pas être prévu | La mort est provoquée rapidement par un produit létal |
| Législation | Autorisée par la loi | Illégale (homicide, empoisonnement, ...) |